



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC
Deuxième session

A/FCTC/INB2/DIV/4
27 avril 2001

Emploi du temps quotidien préliminaire

Avril 2001	Séance plénière	Groupe de travail 1	Groupe de travail 2	Groupe de travail 3	Autre
Lundi 30					
9 h 30	1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour	-	-	-	
10 h 15	2. Mise à jour du Secrétariat	-	-	-	
10 h 30	3. Participation des organisations non gouvernementales	-	-	-	
	4. Rédaction et négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	-	-	-	
	• Commentaires du Président et débat				
15 h 00-18 h 00	-	Discussions techniques et rédaction	-	-	

Mai 2001	Séance plénière	Groupe de travail 1	Groupe de travail 2	Groupe de travail 3	Autre
Mardi 1^{er}					
10 h 00-13 h 00	-	-	Discussions techniques et rédaction	-	
15 h 00-18 h 00	-	-	-	Discussions techniques et rédaction	
19 h 30-22 h 00	-	Discussions techniques et rédaction	-	-	
Mercredi 2					
9 h 00-9 h 30	-	-	-	-	Réunion du Bureau
10 h 00-13 h 00	-	-	Discussions techniques et rédaction	-	
15 h 00-18 h 00	-	Discussions techniques et rédaction	-	-	
19 h 30-22 h 00	-	-	-	Discussions techniques et rédaction	
Jeudi 3					
10 h 00-13 h 00	-	Discussions techniques et rédaction	-	-	
15 h 00-18 h 00	-	-	-	Discussions techniques et rédaction	
19 h 30-22 h 00	-	-	Discussions techniques et rédaction	-	

Mai 2001	Séance plénière	Groupe de travail 1	Groupe de travail 2	Groupe de travail 3	Autre
Vendredi 4					
9 h 00-9 h 30	-	-	-	-	Réunion du Bureau
10 h 00-13 h 00	-	-	-	Discussions techniques et rédaction	
15 h 00-18 h 00	-	-	Discussions techniques et rédaction	-	
Samedi 5					
10 h 00-10 h 30	• Rapports des groupes de travail présentés par les coprésidents	-	-	-	
10 h 30-13 h 00	4. Rédaction et négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (suite)	-	-	-	
15 h 00	4. Rédaction et négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (suite)	-	-	-	
17 h 00	5. Prochaine session de l'organe intergouvernemental de négociation	-	-	-	
18 h 00	6. Clôture de la session	-	-	-	

= = =